

Pouvoir d'emprunt—Loi

deux partis d'opposition ont demandé à voir des données financières et économiques indiquant comment le gouvernement allait dépenser cet argent.

Le document de travail du gouvernement mentionne les retards survenus dans l'octroi des pouvoirs d'emprunt comme c'est arrivé au début de 1985. Il est évident que le Sénat a hésité à approuver ce projet de loi sans connaître les intentions du gouvernement. A mon grand plaisir, les recommandations reconnaissent que le gouvernement a été l'artisan de son propre malheur, car à la page 11, nous pouvons lire: «Le gouvernement ne devrait pas solliciter un pouvoir d'emprunt pour l'exercice sans fournir d'abord au Parlement tous les renseignements voulus sur ses besoins financiers». Dans le projet de loi à l'étude le gouvernement demande seulement à emprunter pour l'exercice financier en cours et cela après avoir présenté un budget, comme il se doit.

● (1250)

Les besoins financiers énoncés dans ce budget n'inspirent pas confiance. Le gouvernement veut maintenant plus de 18 milliards pour financer un budget qui impose de dures contraintes financières aux plus démunis. Peut-être serait-il utile de passer en revue chacun des secteurs qui recevront de l'argent ou qui n'en recevront pas, ceux qui profiteront ou qui ne profiteront pas de ce budget.

Le gouvernement propose de majorer la taxe de vente et de taxer une foule d'articles courants et de première nécessité tels que les produits d'hygiène, les savonnettes, le shampoing, les aliments pour animaux domestiques, les bonbons et les sucreries ainsi que les matériaux isolants et les dispositifs permettant d'utiliser d'autres sources d'énergie que le pétrole. La hausse de la taxe de vente rapportera cette année au gouvernement plus de 350 millions qu'il ira chercher dans la poche des contribuables. Cette taxe est imposée aussi bien à ceux qui ont les moyens de payer et qu'à ceux qui ne les ont pas.

Le budget prévoit également une majoration de la taxe sur l'alcool, une forte augmentation de la taxe d'accise sur le tabac et une hausse très lourde de la taxe sur l'essence, ce qui devrait rapporter cette année 630 millions en tout. Nous avons à peine entrepris l'étude du budget. Mais déjà, nous constatons que le gouvernement accapare près d'un milliard de dollars grâce à quelques mesures fiscales.

N'oublions pas que la taxe de vente et la taxe d'accise font bouler de neige. Elles rapporteront au gouvernement de plus en plus d'argent d'une année à l'autre. L'année prochaine, la taxe sur l'essence rapportera plus de 930 millions. Cela suffit à couvrir ce que le gouvernement perdra l'année prochaine à la suite de l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Par conséquent, les sociétés pétrolières multinationales, et je dis bien multinationales, car ce sont elles qui possèdent le vieux pétrole et qui profiteront de l'abolition de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, se voient offrir une grosse somme d'argent tandis que les consommateurs canadiens payeront la note.

Le budget contient plusieurs contradictions qui empêchent de savoir vraiment quelles sont les intentions du gouvernement, et par conséquent, la somme qu'il a besoin d'emprunter. Le budget insiste sur la réduction du déficit, mais les mesures en ce sens ne donneront lieu qu'à des réductions minimales au cours de l'exercice financier. Il contient de nombreuses mesures cachées telles que la désindexation de l'impôt sur le revenu et

de certaines prestations ainsi que la majoration de la taxe de vente et la taxe d'accise et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Le gouvernement nous dit que plus de 80 p. 100 de la réduction de déficit sera attribuable à une réduction des dépenses, mais la plupart des compressions budgétaires annoncées font l'objet d'un examen et n'ont pas encore été précisées. Jusqu'ici, le gouvernement semble vouloir réduire le déficit en imposant les consommateurs canadiens et plus particulièrement les économiquement faibles et la classe moyenne. Plus de 20 p. 100 de la réduction globale du déficit prévue pour l'année 1990-1991, soit 4.5 milliards de dollars environ, est présenté comme des économies résultant de la réduction des versements nécessaires au service de la dette. Cependant, cette réduction des versements nécessaires au service de la dette dépendra de nombreux facteurs dont les uns dépendent de nous et les autres de l'étranger et que nous ne saurions prévoir à l'heure actuelle. Il y a donc là un élément d'espoir qui pourrait bien être ou ne pas être fondé.

Même si le ministre prétend arriver à réduire le déficit de 4.4 milliards de dollars en 1985-1986 et de plus de 8 milliards de dollars en 1986-1987, les réductions seront en fait beaucoup moindres. En fait, le déficit pourrait bien être de seulement 2 milliards de dollars de moins que prévu cette année et de seulement 1 milliard de dollars de moins l'année prochaine. Les chiffres concernant le déficit prévu changent souvent, semble-t-il. Ainsi, le déficit prévu pour 1984-1985 et pour 1985-1986 est de 6 milliards de dollars plus élevé que ce que Marc Lalonde avait lui-même prévu il y a 18 mois.

En fait, ces chiffres changent si fréquemment qu'on a du mal à s'y fier. Ainsi, les dégrèvements sur l'impôt des particuliers semblent avoir été accélérés. Cela contribue à accroître exagérément l'ampleur du déficit pour 1984-1985. Cela contribue par contre à une réduction du déficit pour 1985-1986, mais il ne s'agit sûrement pas d'une réduction considérable. Puisse-je signaler qu'il est 13 heures, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre semble disposée à reconnaître qu'il est 13 heures. Je tiens à rappeler à la députée qu'elle dispose encore de 30 minutes pour terminer son exposé, en conformité des dispositions de l'article 35(2) du Règlement. Pour sa part, au moment où la séance reprendra cet après-midi, la critique du Nouveau parti démocratique en matière de finances disposera de 40 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA SUPPOSÉE RÉACTION VIOLENTE D'UN DÉPUTÉ

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, la semaine dernière, on apprenait que le caucus conservateur